Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-265600692-20260917-DEL7020260915-DE

Centre Communal d'Action Sociale de Languidic
Kreizenn Obererezh Sokial ar Gumun e Langedig

Décision modificative n°4 portant sur le budget primitif du budget annexe SAD du CCAS

DEL70_2026_09_15

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Le quinze septembre deux mille vingt-six à dix-sept heures 30, le Conseil d'administration du CCAS de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Président.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, EVANNO Sophie, BERTHAULT Tiffany, DIARD Florent, MARETTE Nadège, ALBERT Marc, BIENVENU Hélène, ERAUD David, MOYOU Marie-Christine

Absents excusés : Noëlle KERNIN

Pouvoirs : Carolyn DINASQUET donne pouvoir à Tiffany BERTHAULT

Rapporteur : Madame Sophie EVANNO

➲ La Vice-Présidente du CCAS informe l'assemblée :

En raison, notamment, d'ajustements liés au transfert du service à l'ADMR *(heures supplémentaires et congés non éclusés avant transfert, remboursement de frais kilométriques dépendant des plannings, décision de prolongation du rattachement d'un agent au service, mise en adéquation des charges sociales, prise en compte financière de la DM 3, titres annulés et subvention d'équilibre à ajuster, modifications d'imputations + recettes à équilibrer en conséquence)* impactant le budget annexe SAD du CCAS, il convient de procéder aux modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Groupe 1	Compte	Proposition	Groupe 1	Compte	Proposition
	6256 Missions	+ 2 000		7331411 DEPT Tarif horaires	+ 16 170

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-265600692-20260917-DEL7020260915-DE

	6287 Remboursement de frais	+ 1 000		7332411 DEPT personns handicapées	+ 3 900
				73 412 usagers personnes agées	+ 4 000
Groupe 2					
	622 312 Honoraires	+ 300		6 419 Remboursement sur rémunérations	+ 5 000
	6228 Divers	+ 140		6 479 Remboursement sur autres charges sociales	+ 24 000
	6331 Versement transport	+ 1 100		7 548 Autres remboursements de frais	+ 45 000
	6 333 Cotisations CDG et CNFPT	+ 3 400			
	64 111 Rémunération principale	- 8 000			
	641 182 CTI	+ 12 650			
	641 186 Indemnités dimanche jours féries	+ 3 500			
	641 188 Autres indemnités	+ 3 200			
	64 131 Rémunération auxiliaire	+ 24 500			
	641 382 CTI	+ 280			
	641 386 Indemnités dimanche jours féries	+200			
	641 388 Autres indemnités	+ 3 700			
	64 151 Rémunération principale	+ 2 800			
	64 511 Cotisations URSSAF	+ 24 000			
	64 513 Cotisations caisses de retraite	+ 2 450			

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-265600692-20260917-DEL7020260915-DE

	64 514 Cotisation ASSEDIC	+1 025			
	64 515 Cotisation CNRACL	+ 68 600			
	64 518 Cotisation autres organismes	+ 300			
Groupe 3					
	6 588 Autres	+ 33 000		7 712 Subvention d'équilibre	+ 84 125
	673 Titres annulés	+ 2 050			
TOTAL		182 195			182 195

➲ La Vice-Présidente du CCAS propose à l'assemblée :

Il appartient aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la décision modificative portant sur le budget annexe SAD du CCAS suivant le tableau ci-dessus.

➲ Le conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 22,
Vu la délibération N°DEL29_2026_03_04 du 4 mars 2026 et DEL45_2026_04_28 du 28 avril 2026 et la décision modificative n°3 portants sur le budget primitif du budget annexe SAD du CCAS du28 avril 2026 ;

➲ APPROUVE la décision modificative n°4 du budget annexe SAD du CCAS telle que présentée ci-dessus.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait à Languidic, le 17 septembre 2026

Madame La Vice-Présidente du CCAS,

Sophie EVANNO

Centre Communal d'Action Sociale
56440
LANGUIDIC